

# PRÊTS ET DONS POUR LE SECTEUR EAU, ASSAINISSEMENT ET HYGIÈNE

**RECOMMANDATIONS POUR QUE  
L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT  
CIBLE RÉELLEMENT LES PLUS VULNÉRABLES**

---

**NOTE DE POSITIONNEMENT  
JUN 2023**



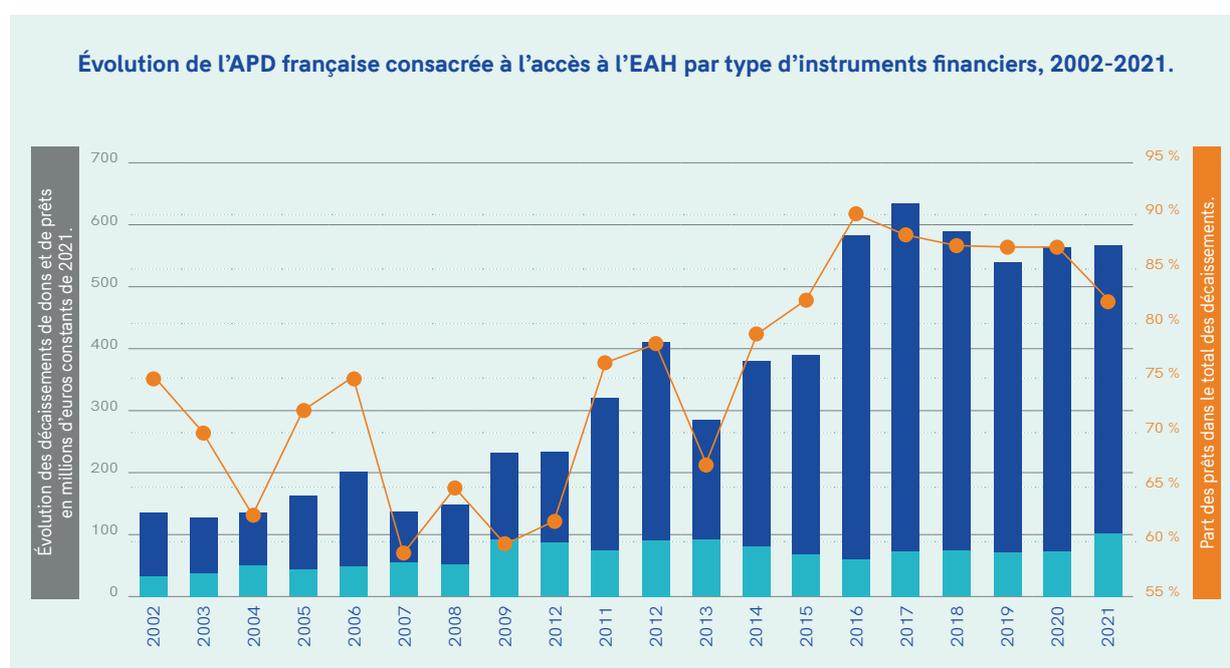
Le secteur de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (EAH) représente aujourd'hui autour de 10 % de l'Aide Publique au Développement (APD) bilatérale de la France, contre 5 % au début des années 2000.

Si depuis 20 ans le secteur de l'EAH a bénéficié, avec les politiques en matière de population, de santé et de fertilité, d'une forte croissance de ses moyens au sein de l'APD de la France, il a aussi connu ces dernières années un net tassement, avec une baisse de 12 % des décaissements en termes réels<sup>1</sup> sur 2017-2021.

## Des prêts de plus en plus importants pour financer l'EAH

D'une manière globale, la croissance des financements du secteur EAH a été largement portée par les prêts dont le volume annuel des décaissements a été multiplié par 4,5 entre 2002 et 2021. Le montant des subventions, lui, augmente mais de manière beaucoup moins forte.

Le secteur EAH est ainsi le secteur social pour lequel la France mobilise le plus les instruments de crédits : en 2021, 82 % de l'aide bilatérale pour l'eau et l'assainissement était versée sous forme de prêts<sup>2</sup> (454 millions d'euros de décaissements) et 18 % sous forme de dons (102 millions d'euros)<sup>3</sup>.



1 - C'est à dire corrigés de la hausse des prix par rapport à la période de référence.

2 - Selon les critères de l'OCDE, pour être comptabilisés en APD, les prêts doivent comporter un élément don d'au moins 10 % pour les prêts aux institutions multilatérales et au secteur public des PRITS ; 15 % pour les prêts bilatéraux aux PRITI ; et 45 % pour les prêts bilatéraux au secteur public des PMA et autres PFR.

3 - Sauf indications contraires, les données utilisées dans ce document sont extraites des bases statistiques de l'OCDE.

Sur les 5 dernières années, l'effort budgétaire réel de l'État français, c'est-à-dire le total des dons auxquels s'ajoute le coût de la bonification des prêts<sup>4</sup>, s'établit en moyenne, pour le secteur EAH,

à **181 millions d'euros**, C2D (contrat de désendettement et de développement) inclus, dont **76 millions d'euros pour la seule bonification des prêts**.

#### Effort financier de l'État français consacré à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, 2017-2021.

*Subventions sur crédits du programme budgétaire 209, refinancements par dons des C2D et bonifications des prêts (programme budgétaire 110).*

En millions d'euros de 2021	2017	2018	2019	2020	2021	MOYENNE 2017-2021
<b>SUBVENTIONS AFD</b>	58	19	152	107	80	83
<b>C2D</b>	106	6	0	0	0	22
<b>BONIFICATIONS DES PRÊTS</b>	52	75	115	36	100	76
<b>EFFORT FINANCIERS DE L'ÉTAT</b>	<b>216</b>	<b>100</b>	<b>268</b>	<b>142</b>	<b>180</b>	<b>181</b>

*Source : AFD, Eau et assainissement, bilan d'activité pour les années 2017 à 2021.*

## Des prêts qui privilégient les dispositifs à grande échelle

D'une manière générale, le secteur de l'eau et de l'assainissement est considéré comme un secteur très capitalistique, qui mobilise des ressources importantes pour financer en majorité des projets d'infrastructures de grande envergure de type réseaux d'adduction, stations de pompage, usines de dessalement, etc.

Ainsi, les projets à grande échelle, qui mobilisent les financements les plus importants<sup>5</sup>, représentent 75 % des décaissements sur 2018-2020 et **sont financés à plus de 90 % par des prêts. Les deux tiers des décaissements pour les projets à grande échelle vont vers des pays à revenu intermédiaire.**

Mais l'eau et l'assainissement constituent aussi un service social de base. C'est pourquoi, les dispositifs de petite échelle (accès à l'assainissement de type latrines, mais aussi forages, pompes manuelles, etc.), qui bénéficient aux populations les plus pauvres et aux zones rurales et périurbaines, doivent également être priorités par l'APD française.

Pourtant, **ces dispositifs de base perçoivent aujourd'hui seulement 11,2 % des financements. Ils dépendent majoritairement de financements par des dons (à 55 %), en particulier pour l'assainissement (à 63 %), et concernent à 60 % les pays les moins avancés ou à faible revenu (sur 2016-2020).**

<sup>4</sup>- L'AFD octroie des prêts à des conditions avantageuses par rapport au marché, ce qui nécessite un soutien budgétaire de l'État. Ces prêts concessionnels sont rendus possibles grâce aux dotations de « bonification » provenant du programme 110 du budget de l'État, intitulé « aide économique et financière au développement », ces dotations permettant de couvrir l'écart entre taux d'emprunt et charges, ainsi que d'assurer une marge opérationnelle pour l'AFD.

<sup>5</sup>- Le montant moyen des projets à grande échelle financés par l'AFD entre 2010 et 2020 est de 25,5 millions d'euros, contre 5,3 millions d'euros en moyenne pour les projets d'appui aux dispositifs de base.

Si les prêts sont nécessaires pour financer des projets d'eau et d'assainissement, des infrastructures de grande échelle et des innovations technologiques, bien sûr primordiales, les dons sont indispensables à plus d'un titre :

- Ils assurent **l'accès aux services essentiels** pour les populations les plus pauvres, dans les pays peu solvables ou en crise.
- Ils permettent de **financer l'accès à l'assainissement**, domaine où l'équilibre financier est difficile à atteindre et qui repose largement sur les subventions.
- Ils permettent de **financer le renforcement de la gouvernance de l'eau**, l'appui institutionnel, la formation et le renforcement des capacités qui sont des volets souvent considérés comme annexes et qui nécessitent cependant un effort soutenu. Le financement de ces activités indispensables permet de mieux assurer la durabilité et l'efficacité des services d'eau et d'assainissement.

## ET SI ON COMMENÇAIT VRAIMENT PAR LA BASE ?

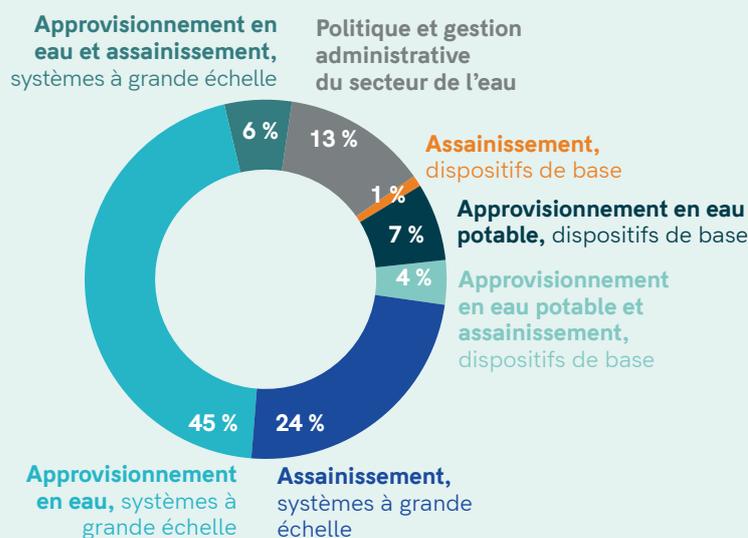
D'une manière générale, **les services sociaux de base** - eau, assainissement, hygiène, éducation, santé et protection sociale - voient leur part stagner à environ 18 % de l'APD totale française entre 2019 et 2020.

Dans le cadre de la campagne « **Et si on commençait vraiment par la base ?** », Action contre la Faim, Action Santé Mondiale, Coalition Eau, Coalition Éducation et Oxfam alertent sur ce désinvestissement chronique de la France dans les services sociaux de base.

- **La principale demande est de consacrer 50 % de l'APD totale française aux services sociaux de base.**
- Plus d'informations sur la campagne « **Et si on commençait vraiment par la base ?** »<sup>6</sup> sur le site internet de la Coalition Eau.

### Ventilation sous-sectorielle de l'APD française pour l'accès à l'EAH, 2018-2020.

Moyenne 2018-2020, hors 14015 (préservation des ressources en eau), 14040 (aménagement de bassins fluviaux) et 14050 (Traitement des déchets), non significatifs sur la période.



Un changement de paradigme est nécessaire pour faire face aux craintes de financer des projets dont les résultats sont plus difficilement tangibles à court terme, qu'il s'agisse de projets à petite échelle, de projets d'accompagnement des autorités ou

encore relevant d'une approche basée sur les droits humains. Pourtant, il est aujourd'hui bien compris que l'on ne peut plus faire l'impasse sur la prise en compte des plus vulnérables si l'on souhaite atteindre les Objectifs du Développement Durable.

<sup>6</sup> - Note de positionnement «Et si on commençait vraiment par la base», décembre 2022.



© Cyril Zannettacci pour Action contre la Faim.

# Une aide qui ne cible pas les populations dont les besoins sont les plus urgents

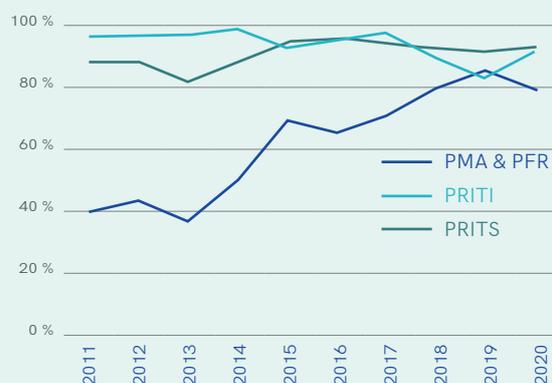
Les pays les moins avancés (PMA) et à faibles revenus (PFR) ont bénéficié de la hausse des aides consacrées à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, mais ils ne représentent toujours que 40 % des décaissements du secteur (222 millions d'euros). Les pays à revenus intermédiaires (PRI) restent les principaux bénéficiaires de l'aide française avec 60 % de celle-ci (soit en moyenne 334 millions d'euros chaque année).

Pour les PMA, l'augmentation des financements résulte exclusivement de l'augmentation du volume des prêts, tandis que les dons connaissent une légère érosion, passant de 56,4 millions de dollars de moyenne annuelle sur 2011-2013 (valeur de 2020) à 46,6 millions de dollars en 2018-2020. La part des prêts destinés au financement de projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les PMA-PFR passe ainsi de 40 % environ au début des années 2010 à plus de 80 % aujourd'hui (niveau sensiblement équivalent à celui des prêts pour les PRI).

Par ailleurs, le secteur de l'eau et de l'assainissement a connu des progrès significatifs en matière de financements à destination des pays d'Afrique

## Évolution de la part des prêts dans l'APD française pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement par catégorie de pays, 2011-2020.

*Pourcentage de prêts dans le total des décaissements bruts. PMA & PFR : Pays les moins avancés et à faible revenu ; PRITI : pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ; PRITS : pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.*



subsaharienne, avec une moyenne annuelle de 265 millions d'euros en 2018-2020 (47 % du total des décaissements consacrés au secteur).

**La part des prêts dans le total des financements bilatéraux des projet d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans cette région prioritaire de l'aide française est passée de 65 % en moyenne sur 2011-2013 à 86 % en 2018-2020.**

Le mode de financement a une conséquence directe sur l'efficacité de l'aide. Accorder l'essentiel de son aide à ce secteur sous forme de prêts ne permet pas à la France de cibler prioritairement les pays où les besoins sont les plus importants.

Les pays dans lesquels la plus grande proportion de la population n'a pas accès à l'eau potable ou à l'assainissement sont aussi, pour la plupart, des pays en situation économique fragile. **Dans ce contexte, la plus grande part des pays ayant les plus forts besoins en EAH sont ainsi absents de la liste des principaux bénéficiaires de l'aide française.** Un seul des dix premiers pays bénéficiaires de l'aide française en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, l'Ouganda, figure dans la liste des quinze pays pour lesquels les besoins d'accès à l'assainissement sont les plus importants<sup>7</sup> et aucun dans la liste des quinze pays pour lesquels la population a le moins accès à l'eau potable<sup>8</sup>.

Le rôle joué par la préférence française pour les prêts est ici déterminant. **Un choix de financements par subventions permettrait de réintégrer dans les principaux bénéficiaires des pays comme le Tchad ou le Niger, qui figurent en haut du classement des États aux besoins les plus prégnants.** Une part plus importante de l'aide publique française pour le développement de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement décaissée sous forme de dons plutôt que de prêts permettrait d'augmenter les financements aux pays ayant les besoins les plus importants.

**Cette augmentation du volume des subventions est d'autant plus nécessaire que ces pays sont aussi, pour la plupart, en grande fragilité d'endettement.** La grande majorité des pays pour lesquels les besoins en eau et assainissement sont les plus importants, sont classés comme en risque élevé

de surendettement, quand ils ne sont pas déjà en situation de défaut de paiement, comme le Tchad ou le Mozambique. **En principe, selon la doctrine qui encadre l'octroi de nouveaux crédits, l'aide française ne devrait leur être octroyée que sous forme de dons.**

## LES EFFETS DE LEVIER D'UN INVESTISSEMENT DANS LES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

- Ne pas investir dans les services de base d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène engendre annuellement 260 milliards de dollars US de pertes économiques, soit un recul annuel moyen de 1,5 % du produit intérieur brut<sup>9</sup>.
- À l'inverse, pour chaque dollar investi dans l'eau et l'assainissement, le retour sur investissement s'établit à quatre dollars<sup>10</sup>.
- Moderniser les services de base pour en faire des infrastructures EAH gérées en toute sécurité est un investissement à long terme qui génère des bénéfices nets de 37 à 86 milliards de dollars US par an<sup>11</sup> prévenant ainsi jusqu'à 6 milliards de cas de diarrhée et 12 milliards de cas de vers intestinaux entre 2021 et 2040, ce qui aura des répercussions importantes sur la santé et la nutrition des enfants<sup>12</sup>.
- Parmi les pays pauvres du monde, ceux qui ont accès à des services d'eau et d'assainissement améliorés connaissent une plus grande croissance économique. Les pays pauvres bénéficiant d'un meilleur accès à l'eau potable et aux services d'assainissement ont connu une croissance annuelle moyenne de 3,7 %. Les pays pauvres ayant le même revenu par habitant mais ne bénéficiant pas d'un accès amélioré ont connu une croissance annuelle moyenne du PIB par habitant de seulement 0,1 %<sup>13</sup>.

7 - Éthiopie, Tchad, Érythrée, Papouasie Nouvelle Guinée, Niger, Sud Soudan, République centrafricaine, Guinée-Bissau, Madagascar, Rép. Dém. du Congo, Bénin, Ouganda, Malawi, Iles Salomon, Mozambique, classement établi d'après le JMP de l'OMS et UNICEF, <https://washdata.org/data>.

8 - Sud Soudan, République centrafricaine, Haïti, Tchad, Burundi, Sierra Leone, Rwanda, Éthiopie, Liberia, Guinée équatoriale, Niger, Malawi, Népal, Laos, Rép. Dém. du Congo, classement établi d'après le JMP de l'OMS et UNICEF, <https://washdata.org/data>.

9 - Rapport Sanitation and Water for All, 2020.

10 - Rapport Sanitation and Water for All, 2020.

11 - Rapport « Mission critique : Investir dans l'eau, l'assainissement et l'hygiène pour une reprise économique saine et respectueuse de l'environnement » ; Water Aid 2021.

12 - Rapport « Mission critique : Investir dans l'eau, l'assainissement et l'hygiène pour une reprise économique saine et respectueuse de l'environnement » ; Water Aid 2021.

13 - Making water a part of economic development, SIWI, 2005.



© Ferhat Bouda pour Action contre la Faim.

# Recommandations de la Coalition Eau

Comment aller vers des financements de l'APD française plus ambitieux et efficaces qui permettent de cibler les populations et les pays ayant les besoins les plus importants en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement ?

Pour cela la Coalition Eau recommande de :

- ▶ Octroyer 50 % de l'APD pour l'eau et l'assainissement sous forme de dons.
- ▶ Dédier au moins 50 % de l'APD pour l'eau et l'assainissement aux Pays les Moins Avancés.
- ▶ Dédier 50% du montant total de l'APD française aux services sociaux de base : éducation, eau et assainissement, santé et protection sociale.

Ce document de positionnement a été élaboré à partir d'une étude de la stratégie d'instruments prêts et dons de l'Aide Publique au Développement de la France (« Une fabrique de l'APD qui peine à tenir ses promesses »), réalisée par le consultant Olivier Blamangin en 2022, pour le compte de Coordination Sud et de la Coalition Eau.

Sauf indications contraires, les données de l'aide publique au développement de la France sont extraites des bases statistiques de l'OCDE.

Cette note est publiée avec le soutien financier de l'Agence française de développement et l'Office Français pour la Biodiversité. Les points de vue exposés dans ce document ne représentent en aucun cas le point de vue officiel des organismes ayant apporté leur soutien financier.



La Coalition Eau regroupe les principales ONG françaises engagées pour les droits humains à l'eau et à l'assainissement et pour l'eau bien commun.

Sont membres de la Coalition Eau :

ACAD	Hydraulique Sans Frontières
Action contre la Faim	Initiative Développement
BlueEnergy	Kynarou
CRID	Ligue des Droits de l'Homme
4D	Morija
Dynam'eau	Première Urgence Internationale
EAST	Secours Catholique - Caritas France
Eau et Vie	Secours Islamique France
Eau Sans Frontières International	SEVES
Experts Solidaires	Solidarité Eau Europe
GRDR	Solidarités International
GRET	Vision du Monde
Guinée 44	WECF
Hamap Humanitaire	Wikiwater
Human Dignity	



[www.coalition-eau.org](http://www.coalition-eau.org)

c/o GRET - Cité du Développement Durable  
Campus du jardin d'agronomie tropicale  
45 bis avenue de la Belle Gabrielle  
94 736 Nogent sur Marne cedex - France  
Tél. : +33 (0)1 70 91 92 00